

## **Télétravail le samedi à DCO**

### **La direction recule. DCO retire sa décision scandaleuse**

Lors du débat au CSE du 14 décembre, nous avons appris que la direction de DCO avait programmé une journée de télétravail le samedi pour faire face à une "charge de facturation". Dans le débat, plusieurs syndicats dont Force Ouvrière ont réagi vivement.

Pour ce qui concerne FORCE OUVRIERE, la délégation des élus FO a demandé l'intervention du DRH - qui préside le CSE par délégation du PDG – d'intervenir immédiatement pour faire retirer cette disposition scandaleuse de DCO qui remet en cause l'accord télétravail et l'article 12 du statut du personnel.

En effet, faire travailler des agents en administratif le samedi en télétravail aurait été une première et aurait constitué un précédent au sein d'une direction qui aurait été généralisé ensuite partout.

Ce jour, 15 décembre, nous avons reçu un mail des services de la DRH qui indique : "*(...) Suite à notre discussion en CSE, sur le samedi télétravaillé les 16 et 30 décembre au sein de ce service, nous vous confirmons la déprogrammation de ces journées supplémentaires en décembre. (...)*"

**Autrement dit : la direction recule.**

**DCO prend un camouflet !**

Que cela serve de leçon à DCO et au-delà à toutes les directions qui pourraient avoir envie de s'arroger le droit d'interpréter un accord et son esprit et/ou le statut du personnel, de modifier les horaires collectifs de travail (même sous volontariat).

Par la même, nous rappelons que le PDG en personne et ses représentants (singulièrement la DRH) sont les garants de l'application du statut, des accords. Il est de leur responsabilité de les faire faire respecter aux directeurs/directrices (parfois zélés) qui tente de les contourner et/ou de les ignorer.

**Nous ne le répèterons jamais assez.**

**Pour FO, le statut du personnel reste la référence des droits collectifs**

Contact : [adp.forceouvriere@gmail.com](mailto:adp.forceouvriere@gmail.com)

[FORV@adp.fr](mailto:FORV@adp.fr)

06 12 11 26 61